Comité d'entente d'Ile-de-France des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés

COMMUNIQUE DE PRESSE

La mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris oubliera-t-elle l'inclusion sociale des citoyens ?

- La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit dans son article 12 la mise en place d'une mission de préfiguration.
- **Cette mission est chargée de préparer les conditions de création de la Métropole du Grand Paris au 1er janvier 2016, et d'anticiper politiquement les conditions de la suppression de quatre départements (75-92-93 & 94).**

La mission est co-présidée par le préfet de la région d'Ile-de-France et le président du syndicat mixte Paris Métropole et se décompose en deux conseils :

- **un conseil des élus de 124 élus** : il oriente les travaux de préfiguration et émet un avis à la majorité simple des membres présents. Les rapports sont soumis au vote du conseil des élus, sur la base de travaux menés par des groupes de travail formés par les élus eux-mêmes.
- **un conseil des partenaires socio-économiques de 60 membres** : il émet un avis, à la majorité simple des membres présents, sur le rapport relatif aux conditions juridiques et budgétaires de la création de la Métropole du Grand Paris, préalablement au conseil des élus. Il propose des orientations pour le diagnostic général du projet métropolitain.

Plus de 1 300 000 personnes handicapées et âgées dans Paris et la petite couronne soit près de 20% de la population concernée

Les travaux concerneront les cinq thématiques liées aux champs de compétences de la future Métropole du Grand Paris : le logement, le développement économique, l'aménagement, la culture et la transition énergétique.

Le Comité d'Entente régional d'Ile-de-France dont les 32 membres représentent, tous handicaps confondus, la grande majorité des personnes handicapées, enfants et adultes et leurs familles, et défend les intérêts des usagers des établissements médicaux-sociaux de la région , l'**Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux Ile-de-France** (URIOPSS) qui regroupe et représente 658 organismes, 1 840 établissements et services, et la **Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion sociale** (F.N.A.R.S.) qui représente 870 associations, interpellent solennellement le préfet de la région Ile-de-France, le préfet de la Métropole du Grand Paris et le délégué spécial de la région Ile-de-France afin que les solidarités et le vivre ensemble ne soient pas les grands oubliés des orientations issues des discussions avec les élus.

Le Comité d'Entente régional, l'URIOPSS et la FNARS demandent en conséquence que la thématique du « développement social et solidaire » et les conséquences des orientations prises en matière de solidarité soient intégrées d'ores et déjà aux travaux et discussions d'orientations de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, et dans les discussions avec les élus. Les questions sociales et de solidarités qui concernent les plus fragiles ne doivent pas être reportées à l'horizon 2020-21 !

Contact régional : Maryse Lépée – 01 44 93 27 01